L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 31 JANVIER 1893.

PETITES ANNONCES.

LEÇONS D'ESPAGNOL.

AUX personnes voulant le français et vice versa. S'adresser par lettres à M. Angel, un Indien, bureau de l'ABEILLE.
31 jan—6f

A VENDRE.

A VENDRE—Un bon magasin de tailleur avec une bonne clientèle, un excellent placement pour une personne connaissant le métier. S'adresser Jos Brandner, No 34 rue Bourbon
24 janv 3f

DEMANDES.

ON demande—Un apprenti serrurier. S'adresser 75 Ste-Anne. 22 jan—6f

ON demande—Une jeune fille s'entendant parfaitement au service de la salle à manger. Elle doit être bien recommandée. S'adresser de 9 heures à midi au No 244 Second street, coin Coliseum 25 jan—7f

AVIS DE SUCCESSION.

John H. Weydig vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,749.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Kirsch ayande des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

31 janv—31—6v 4 9

Succession de Mme Elizabeth Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,933.—Division C. —Attendu que Frank E. Bernard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Bernard, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

28janv—28—1 6 fév

Succession de Letitia McMahon, née Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,904.—Division A. —Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Letitia McMahon, née Byrne, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 jan—28—1 6 fév

Succession de Mathias Huber, décédé

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37 213.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte produit présenté par Gottlieb Huber, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

25 janv—25 29—3 fév

Succession de Mme Marie Clark Sicora, femme de Schuyler B. Sicora.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 37 922 — Division C.—Attendu que Mme Helen Clark Kirkland, épouse de Alex. Milne, l'une Ladies Aid de Schuyler B. Sicora, femme de Schuyler B. Sicora, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

22 jan—22 26 31

Succession de Robert C. Cummings.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 909—Division B. —Attendu que John D. Rankin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert C. Cummings, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

24 jan—24 28—2 fév

AVIS AUX CREANCIERS,

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,976.—Division C.—Kouseau, Latour & Cie vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Quinze réunis des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Rousseau, Latour & Cie, composée de Ferdinand Rousseau, Victor Latour et Armand M. Lislet, sont convoqués et tenus pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer les propositions pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dite pétitionnaire sont suspendues, et que Ferdinand Rousseau, Jr, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Dépôt-Greffier.
9 janv—9 fév 9 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,977.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Kirsch ayande des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

25 janv—25 29—3 fév

Succession de Mme Elizabeth Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No37 933—Division C. —Attendu que Frank E. Bernard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Bernard décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

28janv—28—1 6 fév

Succession de Letitia McMahon, née Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,904.—Division A. —Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Letitia McMahon, née Byrne, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

28 jan—28—1 6 fév

Succession de Peter Llulin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,864—Division A. —Attendu que John R. Vivet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Llulin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 jan—28—1 6

Succession de Mathias Huber, décédé

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37 213—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte produit présenté par Gottlieb Huber, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

25 janv—25 29—3 fév

Succession de Mme Marie Clark Sicora, femme de Schuyler B. Sicora.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 37 922 — Division C.—Attendu que Mme Helen Clark Kirkland, épouse de Alex. Milne, l'une Ladies Aid de Schuyler B. Sicora, femme de Schuyler B. Sicora, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

22 jan—22 26 31

Succession de Robert C. Cummings.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 909—Division B. —Attendu que John D. Rankin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert C. Cummings, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

24 jan—24 28—2 fév

AVIS AUX CREANCIERS,

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,976.—Division C.—Kouseau, Latour & Cie vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Quinze réunis des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Rousseau, Latour & Cie, composée de Ferdinand Rousseau, Victor Latour et Armand M. Lislet, sont convoqués et tenus pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer les propositions pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne soient suspendues et que Ferdinand Rousseau, Jr, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Dépôt-Greffier.
9 janv—9 fév 9 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,977.—Division A.—Theresa Hoffman vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Theresa Hoffman, soit et est par la présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que cette réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier Esq, notaire, en son bureau, No 112 rue Carondelet, en cette ville, le 11me jour de février 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, afin de voir un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Theo R Ellis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1893.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS,
Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Dépôt-Greffier.
14 jan—6f an 16 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,675.—Valsin Valsin vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Que l'assemblée des biens du pétitionnaire John Jacobs soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné que cette réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Jno R. Legier, Esq, notaire public, à son bureau, No 112 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI 6me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, afin de voir un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Thos R. Ellis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Dépôt-Greffier.
31 janv—3f an 6 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,987.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la présente réunion des créanciers du pétitionnaire Jos. Bonny, notaire public, en son étude, No 29 rue Royale, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de terminer sur la dite application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.

Signé: GEO. H THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Dépôt-Greffier.
31 janv—31 1 fév

Succession de Lizzie Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,994.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Toby Hart, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

27 janv—27 31 fév 5

Succession de Peter Llulin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,864—Division A.—Attendu que John R. Vivet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Llulin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 jan—28—1 6

Succession de Mathias Huber, décédé

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37 213—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte produit présenté par Gottlieb Huber, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

25 janv—25 29—3 fév

Succession de Mme Marie Clark Sicora, femme de Schuyler B. Sicora.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 37 922 — Division C.—Attendu que Mme Helen Clark Kirkland, épouse de Alex. Milne, l'une Ladies Aid de Schuyler B. Sicora, femme de Schuyler B. Sicora, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

22 jan—22 26 31

Succession de Robert C. Cummings.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 909—Division B. —Attendu que John D. Rankin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert C. Cummings, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

24 jan—24 28—2 fév

AVIS AUX CREANCIERS,

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,976.—Division C.—Kouseau, Latour & Cie vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Quinze réunis des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Rousseau, Latour & Cie, composée de Ferdinand Rousseau, Victor Latour et Armand M. Lislet, sont convoqués et tenus pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer les propositions pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.

Signé: GEO. H THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Dépôt-Greffier.
31 janv—3f an 6 mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 37,864—Division E—Henry E. Grice vs ses créanciers—Ordre de Cour—La pétition ci-dessus prise en considération, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Henry E. Grice, après avis légal et délai, soit convoquée et tenue pardevant Morgan Gayarré, notaire public, en son bureau, dans le Morris Building, coin de rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1893, à partir de 11 heures A. M., pour délibérer sur le répit sollicité dans cette affaire de un deux et trois ans de la date de cette réunion, lui sera ou non accordé, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens de dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard McCloskey soit nommé comme l'avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1893.

Signé GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Dépôt Greffier.
20 janv—20 27—3 12 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,777, Division A.—Theresa Hoffman vs ses créanciers.—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Theresa Hoffman, soit et est par la présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que cette réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier Esq, notaire, en son bureau, No 112 rue Carondelet, en cette ville, le 11me jour de février 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, afin de voir un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Thos R Ellis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1893.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS,
Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Dépôt-Greffier.
14 jan—6f an 16 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,675.—Valsin Valsin vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire John Jacobs soit et est par la présente acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné que cette réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq, notaire public, à son bureau, No 112 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI 6me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, afin de voir un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Thos R. Ellis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Dépôt-Greffier.
31 janv—3f an 6 mars

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 30 JANVIER—CLASSE No 125
Tirage de 4 heures P. M.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Extra.
71	69	24	60	67	73	65	4	31	15	56	26	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour pour jour dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 30 janvier 1893—4 heures P. M.

J. A. A. BOURSEAU,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans d'une grandeur ordinaire peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution de l'Etat en 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) **et les grands tirages à numéros simples** tous les mois excepté les mois de Janvier, et ont lieu en public, à l'académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en dehors l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
P. Early
M. A. Labuzan
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers pata font tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. N. O Nat. Bank
CARL KOSN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 7 FÉVRIER 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100	30,000
300 Lots de	60,	18,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit		$10,000
100 Lots de $60,		6,000
100 Lots de $40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit		$19,980
999 Lots de $20,		19,980
3,434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ FRACTIONS,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur le MONTANT DES LETTRES DE 1 OTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries et nous soumettons des Compagnies d'Express pour répondre à notre correspondance et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à toutes les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

ACTE DE 1868.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui le lie avec d'une délégation de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Bil et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit date à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures de Gén. GEO. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant hasard la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes infâmes et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les gens naïfs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne prendre en matière pour avoir des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le chance de les amener

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif aux risques et frais de Nicholas G. Carbajal nequ'reon précédent de la propriété ci-après décrite.

Mutual Loan & Building Co.

—vs.—

Mlle Rosa Catherine Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No36,216—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la paroisse d'Orléans, en ville le MERCREDI, 1er février 1893, à midi, de la propriété ci après de rite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Gasquet, Liberté, Commune et Franklin, formant l'encoignure de la rue Gasquet, sur quarante et six pieds de profondeur et face à la rue Liberté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 janv—27—fév 6 13 20 27—1er mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Melpomène, (la rue à l'arrière étant Magasins.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No 37,772.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre Gravier et St-Charles, dans la ville de NEW ORLEANS, le MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Magasins, Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est à une distance de trente-cinq pieds de la rue Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

27 janv—27—fév 6 13 20 27—mars 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Sixième District.

Mme Fannie V. Harris vs Mme Ernest Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,524.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédural à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la ville de NEW ORLEANS, le MERCREDI, 1er février 1893, à midi, de la propriété ci après de rite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro quatre cent quatre vingt neuf (ancienne) et 61 de l'Ilet No 67 nouveau plan (ancienne) mesurant 61 pieds de front sur la rue Constantinople, sur les rues St Charles, Short, Peart et Jimpo, sur un plan dressé par C. E. Simpson, en date du 6 février 1893, lequel plan déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex-notaire et mesurant en quarre américaine, 30 pieds, chaque côté, suivant plus amplement le dit plan de James Graham, et devant notaire en cette ville, en date du 10 janvier 1893, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 1er février 1893, à midi, dans l'affaire ci-dessus instituée.

Belle résidence située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet autrement borné par les rues Camp et Felicité Premier District de cette ville, faisant face sur la rue Camp, avec les galeries de façade, vestibules au dessus et au dessous, salon, salle à manger, cuisine, chambres, etc., au dessus, cabinets, etc., au dessous, grand hangar, arrière cour, enfin la plus parfaite commodité et confort, ainsi qu'un certain autre terrain nouvellement composé de la totalité du No 2 et d'une moitié du No 3, sur un plan dressé par W. I. Thompson, assistant Surveyor de la Cité, en date du 23 avril 1846 et mesurant plus ou moins 20 pieds 6 pouces à 132 lignes de face à la rue Felicité sur 120 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus communément connu dans le rapport comme étant situé dans la rue Felicité à la rue Camp, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes etc., y appartenant et y attachés, marches, roches et défenses, rue pavée ou bloc rue, et le tout comme étant devant la porte.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un an de crédit, pour billet spécialement garanti par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, à payer par l'acquéreur transférée au porteur du billet et toutes autres clauses et garanties usitées. Dépôt de 10 pour cent comptant requis pour être vente. Autres conditions par ordre de Zeigler, Esq., notaire public, par frais de l'acquéreur.

15 janv—15 25—1 8 15 fév

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriété de choix à Carrollton,

Deux Grands Lots de Terre rue Short, courant à et faisant face à la rue Huso, entre St-Charles et Pearl.

Le 1er T. J. Fuller, veuve Bridget Glenn et son mari Député Lehman.

No 30,672—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 15 février 1893 à midi, à la Bourse St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 4 janvier 1893, par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et ordonné par F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 3 février 1893, par J. Pardigon, notaire, et Frederick Lehman. Dossier No 30,672 Il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage :

Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant situés dans la Première division de cette ville, désignés par les Nos 67 et 68 de l'Ilet No 67 nouveau plan (ancienne) mesurant 61 pieds de front sur la rue Constantinople, sur les rues St Charles, Short, Peart et Jimpo, sur un plan dressé par C. E. Simpson, en date du 6 février 1893, lequel plan déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex-notaire et mesurant en quarre américaine, 30 pieds, chaque côté, suivant plus amplement le dit plan de James Graham, et devant notaire en cette ville, en date du 10 décembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Le cottage double en bois, bien situé, Nos 1024 et 1024 1/2 rue Magasins, entre Peniston et Général Taylor, dans l'Ilet, autrement borné par la rue Constance, dans le Sixième District de cette ville, avec chars à gaz et eau dans l'un et l'autre des principales rues de la ville. Un bon placement dans une bonne location.

Un terrain de coin pour comptant, le reste en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèques on lien de vendeur, portant 7 pour cent par an. Dossier et toutes les clauses usuelles de sécurité ; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente par frais de l'acquéreur, pardevant Theard, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1er janv—1 4 11 18 25—1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en bois à deux étages.

No 169 avenue Washington, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de C. B. Buddecke.

No 37,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 8 février 1893, à midi. La Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan au verte d'un jugement rendu le 10 décembre 1892, et signé le 23 de octobre 1892, par le Juge Provost, Division D, King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 décembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Le cottage double en bois bien situé, Nos 1024 et 1024 1/2 rue Magasins, entre Peniston et Général Taylor, dans l'Ilet, autrement borné par la rue Constance, dans le Sixième District de cette ville. Il est retiré du trottoir et a galerie de façade. 10 chambres, 2 de 12 carrés, allées de côté, cours devant et derrière, hangars, etc. Le lot est désigné par le No 4 de l'Ilet No 10, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, et devant notaire en cette ville, en date du 10 décembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 déc—30